

Matthieu Baudeau
Auteur photographe
Président de l'Union des Photographes Professionnels
Président de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs

Madame Rima Abdul Malak
Ministre de la Culture
3, rue de Valois
75 001 Paris

M. ou Mme le Ministre de la Santé et
de la Prévention
14, avenue Duquesne
75 007 Paris

Paris, le 21 décembre 2023

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

En début d'année le Conseil d'administration de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs (2S2A) a été mis en place. Avant la trêve estivale, il a élu en son sein son Bureau et j'ai l'honneur d'en être le président. Je me permets de prendre la plume aujourd'hui afin de vous faire part d'un certain nombre de dysfonctionnements que ces derniers mois ont mis en évidence au sein de la structure.

Le jeudi 14 décembre 2023 se tenait le Conseil d'administration (CA) de la Sécurité Sociale des Artistes Auteurs. Le projet de budget 2024 qui était à l'ordre du jour, n'a pas pu être présenté au vote des membres du Conseil. Il n'avait pas été envoyé au préalable aux membres du Conseil d'administration. En outre quelques jours plus tôt, la proposition budgétaire envoyée par courriel par Thierry Dumas, Directeur de la 2S2A, à ses tutelles avait fait l'objet d'une forte alerte (le Président et l'ensemble des membres du Bureau étant mis en copie des échanges entre Thierry Dumas et ses tutelles) : en l'état l'augmentation demandée de 10% n'avait pas fait l'objet d'une motivation stratégique ni même organisationnelle. Cette proposition, même si elle avait été votée par le CA, n'aurait pu être acceptée par les tutelles.

Entre le moment où cette alerte a été lancée et la tenue du Conseil d'administration, Thierry Dumas n'a pas jugé opportun de faire une autre proposition budgétaire. Au cours du Conseil d'administration, le Secrétaire du Bureau (Christophe Hardy, représentant de la Société des Gens de Lettres – SGDL) a posé à Thierry Dumas la question suivante : « *Quand vous avez présenté au Bureau, en novembre dernier, le budget « ambitieux » (plus de moyens pour plus de missions), est-ce que, étant donné votre expérience et votre expertise de directeur d'organisme de sécurité sociale, vous ne pouviez pas anticiper le refus de vos tutelles ?* » Aucune réponse n'a été faite à cette question.

En septembre dernier, Thierry Dumas avait reçu le Bureau du CA de la 2S2A et lui avait expliqué, détails à l'appui, qu'il était un directeur « empêché », se heurtant à une écoute insuffisante, voire à la mauvaise volonté, de ses tutelles. On peut légitimement se poser la question suivante : proposer ce budget « ambitieux » n'était-ce pas une façon d'apporter au Bureau (et donc au Conseil d'administration) une preuve supplémentaire de cette impuissance à agir derrière laquelle le directeur de 2S2A semble se retrancher ?

Au cours du Conseil d'administration du 14 décembre dernier, Thierry Dumas a adopté la position suivante : ce budget « ambitieux » a été validé en novembre dernier par le Président et les membres du Bureau. Le Président a contesté cette position, appuyé par les membres de son Bureau. Les échanges sont devenus extrêmement tendus, Thierry Dumas accusant à deux reprises de mensonge le Président.

Dans ce cadre et à la suite de ces éléments, nous estimons qu'il est inadmissible que Thierry Dumas, directeur de la 2S2A mette ainsi publiquement en doute la parole du Président et, par conséquent, tente de le décrédibiliser – ainsi que l'ensemble du Bureau – vis-à-vis de son CA.

Il est inadmissible que Thierry Dumas cherche à faire reposer ses propres manquements sur le Président et sur le Bureau.

Il est inadmissible que le CA, le Bureau, son Président ne puissent trouver auprès du Directeur de l'organisme un appui loyal, un conseil éclairé, bienveillant et bien évidemment constructif.

Il est inadmissible que Thierry Dumas, en refusant de jouer son rôle et en se présentant systématiquement comme un simple exécutant, reporte sur les artistes-auteurs élus de la 2S2A des tâches administratives relevant de ses services, comme par exemple les convocations des réunions, la préparation des CA, l'établissement de calendriers de réunions, la rédaction de compte-rendu des réunions de Bureau, la rédaction du règlement intérieur de la Commission d'action sociale de la 2S2A, des règlements des aides, etc.

La création en 2023 de la Sécurité Sociale des Artistes-Auteurs, qui vient parachever la réforme du régime social des artistes-auteurs engagée en 2018, était attendue avec impatience par l'ensemble des artistes-auteurs.

Aujourd'hui, au vu de ce qui s'est passé la semaine dernière et de ce qui se passe (ou ne se passe pas) depuis plusieurs mois, nous tenons à vous faire part, outre notre indignation, des fortes réserves sur la capacité, ou la volonté, du directeur actuel de la 2S2A d'assurer avec succès la mise en œuvre des missions qui lui sont imparties.

Cette situation met en péril l'existence même de cette structure en laquelle les artistes-auteurs ont fondé tant d'espoirs, pour un meilleur accompagnement. Thierry Dumas ne peut plus, ne peut pas être encore notre interlocuteur. Qu'il le demeure ne peut avoir que de préjudiciables, fâcheuses et rapides conséquences.

Pour toutes ces raisons, l'avenir de la 2S2A, qui pourtant vient de naître, est clairement en jeu.

Vous sachant gré de votre attention, je me tiens ainsi que l'ensemble de mon Bureau à votre disposition le cas échéant.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, à l'expression de ma très haute considération.



Copies

Ministère de la Culture
Christopher Miles
Fabrice Benkimoun

Ministère de la Santé et de la Prévention
Franck von Lennep
Simon Milstayn

Membres du Bureau de la 2S2A
Anne-Louise Trividic, Vice-présidente
Laurent Juillet, Vice-président
Christophe Hardy, Secrétaire

Matthieu Baudeau
Auteur photographe
Président de l'Union des Photographes Professionnels
Président de la Sécurité Sociale des Artistes-Auteurs

11, rue de Belzunce
75 010 Paris
president@upp.photo